

INTÉGRER LE COMITÉ DES RISQUES

| | | | | |
|-------------|--------------|------------------|--------------------------|----------|
| Référence : | Durée : | Niveau : | Modalités : | Tarifs : |
| MA612 | 1 jour - 7 h | Perfectionnement | Présentiel ou à distance | 950,00 € |

LIEUX ET DATES :

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du comité des risques et son rôle.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une mise en situation très opérationnelle.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Définition et cadre d'exercice du comité des risques
- 1. Comité spécialisé et sujets fixés par la réglementation
- 2. Périmètre du comité des risques et son articulation avec les autres comités
- B. Comité des risques dans l'organisme
- 1. Responsabilités du Comité
- 2. Fonctionnement du Comité
- 3. Sujets traités par les comité
- 4. Livrables à remonter au Conseil d'Administration
- C. Focus sur les points importants
- 1. Cartographie de risque et maîtrise des risques
- 2. Appétence et la tolérance aux risques
- 3. Hypothèses prises pour les évaluations dans l'ORSA
- 4. Stress test ou scénarios adverse et "Reverse stress test"

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Administrateurs

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

950,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 25/02/2026 à 05:45